

Nobles intrigants

Sous-série : 5E

Dates extrêmes : XIVE-1949

Métrage : 1750 ml?

État du classement : classé?

Communicabilité : partiellement communicable

Présentation

Depuis l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539, les notaires doivent tenir des registres de contrats et de testaments. Le Midi de la France étant un pays de droit écrit, les actes notariés y sont particulièrement variés et abondants. En Tarn-et-Garonne, le fonds des notaires représente près de 20 % des fonds conservés, le plus ancien registre datant du début du XIVE siècle. Minutiers et répertoires alphabétiques ou chronologiques constituent l'essentiel de la collection.

Sources complémentaires

- Séries A, B, G, H, J
- Sous-séries 2C, 3E, 6E, 3Q, 4Q, 8U

Pistes de recherches

- [Guide de recherche dans les archives notariales](#)

Instrument de recherche

[ARNAUD-IBRES \(Anne-Marie\), MAUME \(Roseline\), *Notaires du département de Tarn-et-Garonne*, sous la direction de Pascale Marouseau, Montauban, AD82, 2009. Revu et augmenté par Gisèle Benitez et Amandine Zocca, encodé par la société FFAS, 2013](#)